

Chantons sous la pluie de volts

AANNECY, les usagers du bus ont participé sans le savoir à une très vibrante expérience, du 11 janvier au 11 février. Sur cinq Abribus de la ville, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) a installé des antennes-relais de téléphone. Orange a gentiment prêté son réseau, et JCDecaux son mobilier urbain. Ces « micro-antennes », cellules de quelques centimètres de diamètre, ont été discrètement planquées sur le toit des Abribus ou à l'intérieur des panneaux publicitaires. Une première en France, appelée à se reproduire avec d'autres opérateurs « dans le cadre d'une réflexion générale de déploiement à grande échelle d'un réseau d'antennes à faible puissance », dicit l'ANFR...

Janine Le Calvez, présidente de l'association Priartem, vigie reconnue en matière de risque électromagnétique, s'étonne : « Il n'y a eu à notre connaissance aucune étude d'impact sanitaire

préalable. On prend les usagers pour des cobayes ? » De son côté, Pierre Le Ruz, président du Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), déclare : « J'ai découvert cette expérimentation par hasard. Depuis des semaines, j'essaie d'obtenir auprès de l'ANFR les caractéristiques de ces micro-antennes. Impossible ! »

Volt-farce

« Le Canard », plus chanceux, a obtenu de l'Agence une note sur ces micro-antennes. Celles-ci émettent une puissance de 4 watts, avec un gain (pouvoir d'amplification) de 6 à 8 décibels isotropes (dBi). Pierre Le Ruz sort sa calculette. Et s'affole : « Cela veut dire qu'à 1 mètre on se reçoit 22 volts dans la figure. C'est bien plus qu'avec une antenne-relais classique, généralement beaucoup plus éloignée ! A 3 mètres de l'Abribus,

on se prend encore 7 volts, ce qui est déjà beaucoup : les personnes portant un pacemaker risquent des anomalies à 10 volts par mètre. On est loin, très loin, du taux limite d'exposition, à 0,6 volt par mètre, adopté par le Conseil de l'Europe ! » Curieusement, aucun pictogramme avertissant les usagers de pacemakers n'a été mis sur les Abribus... Ni aucune mention du tout, d'ailleurs.

Au « Canard », l'ANFR assure que « des mesures d'exposition ont été faites avant et après l'expérience ». Janine Le Calvez : « Et pendant l'expérience ? Cette expérimentation n'a manifestement pas vocation à réduire les expositions mais à améliorer la qualité du service. Cela ne va dans le sens ni de la transparence, ni de la concertation, ni de la protection des populations. »

En attendant, les bébés, les femmes enceintes et les cardiaques n'ont plus qu'à éviter les Abribus...

Professeur Canardeau